

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PACS

Question écrite n° 16457

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la réforme de l'État sur les 2 millions d'interrogations adressées par les notaires aux tribunaux d'instance afin de vérifier si les parties liées par un acte, et non unies par les liens du mariage, n'ont pas souscrit de PACS. Aussi, afin de simplifier ces formalités et de contribuer au désengagement des greffes des tribunaux d'instance, il lui demande s'il envisage, dans le cadre du projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnance des mesures de simplification et de codification du droit, que les PACS soient, à l'instar des actes de mariage, des divorces et des mises sous tutelle ou curatelle, mentionnés en marge des actes de naissance. - Question transmise à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, depuis l'entrée en vigueur de la loi du 15 novembre 1999 qui a permis à deux personnes, de sexes différents ou non, d'organiser leur vie commune, environ 72 600 pactes civils de solidarité ont été conclus. Construit autour d'une logique contractuelle, le pacte civil de solidarité qui offre la possibilité aux partenaires de gérer en commun leurs biens, n'affecte pas l'état des personnes. C'est pourquoi, la publicité de ce contrat ne relève pas de l'état civil, mais d'un fichier spécifique détenu au greffe du tribunal d'instance. Ce dispositif de publicité, qui ne rencontre pas aujourd'hui de difficultés majeures, permet de préserver un équilibre entre le respect de la vie privée des partenaires d'un pacte civil de solidarité et la protection des intérêts légitimes des tiers. Une mention en marge des actes de naissance de cette convention serait contraire au respect de la vie privée qu'a souhaité préserver le législateur lors de l'adoption de la loi précitée. Il n'est donc pas envisagé de modifier l'état du droit sur cette question.

Données clés

Auteur: M. Jean-François Mancel

Circonscription: Oise (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 16457

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : réforme de l'Etat

Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 avril 2004

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2870 Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3187